

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>31/04/2017</b>	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : <b>2017-ARA-DP-00443</b>

### 1. Intitulé du projet

Mise en conformité réglementaire du système d'assainissement du Girondan.  
Extension de la capacité de traitement de la station d'épuration et travaux sur le réseau de collecte et de transport

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24. a)	Rubriques IOTA Loi sur l'eau : - Rejet de station d'épuration ; actuellement 10 000 EH et projet extension à 20 000 EH - Rejets de déversoirs d'orages : 2 trop-plein de postes et 2 déversoirs d'orages situés sur un réseau de d'assainissement collectant une charge polluante supérieure à 10 000 EH, à Horizon 2050 : 1 trop plein de poste et 1 déversoir d'orages : <200 EH pour chacun 1 trop plein de poste : 550 EH et et 1 déversoir d'orages : 5 100 EH

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension de la station d'épuration : augmentation de la capacité de traitement de 10 000 EH à 20 000 EH  
 Travaux : remplacement des prétraitements et des installations de la filière boues, extension du traitement biologique. Divers travaux de sécurisation du fonctionnement des installations (contrôle et surveillance par sondes et supervision). Construction d'un bâtiment administratif et étude de la possibilité de mise en oeuvre d'une installation de séchage solaire des boues d'épuration

Réseaux de collecte et de transport.

1- Raccordement des effluents de la commune de Chozeau : aménagement d'un déversoir d'orages et pose d'une canalisation de transport avec un poste de pompage muni d'un trop plein de sécurité. Suppression de l'actuelle lagune en tant que dispositif de traitement (devenir non défini)

2- Amélioration de la collecte des eaux usées : programme de travaux sur 10 ans pour réduire les volumes d'eaux claires (eaux claires parasites venant de drainage des nappes) et d'eaux pluviales (défauts de branchements). Intervention uniquement sur les réseaux (travaux d'étanchéité et de déconnexion des branchements d'eaux pluviales).

## **4.2 Objectifs du projet**

### **MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

**TRAITEMENT DES EAUX USEES** - Extension de la station d'épuration du Girondan

- 1- Assurer à court terme (2019) le traitement des eaux usées par temps de pluie
- 2- Assurer à moyen terme (horizon 2050) le traitement l'augmentation de la charge polluante (de 10 000 à 20 000 EH) liée à l'augmentation de la population (en cohérence avec le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné)
- 3- Assurer un traitement à court terme (2019) conforme des effluents de la commune de Chozeau

**COLLECTE ET TRANSPORT DES EFFLUENTS** - Extension du réseau de transport et travaux de réduction des eaux claires

- 1- Extension du réseau de transport pour le raccordement des effluents de la commune de Chozeau (actuellement traitement des eaux usées non conforme)
- 2- Extension du réseau de collecte (350 EH) en conformité avec les plans de zonages assainissement définis pour les 6 communes dont les effluents sont traités par la station d'épuration du Girondan
- 3- Travaux de réduction des eaux claires (eaux claires parasites et défauts de branchements des réseaux d'eaux pluviales)
- 4- Assurer la conformité du réseau de collecte et de transport (réduction des rejets aux milieux naturels)

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

**Station d'épuration**

Travaux d'une durée totale de 17 mois à partir de l'attribution du marché avec fin des travaux au 2ème trimestre de 2019.

Etudes d'exécution : 4 mois. Travaux préparatoires, terrassements, dévoiement réseaux : 2 mois. Travaux Génie Civil : 6 mois et Travaux équipement - second oeuvre : 5 mois.

Continuité de service assurée durant les travaux mais rejet dégradé (uniquement dégrillage et décantation sommaire dans le bassin d'orages) durant 7 jours lors de la mise en service des nouvelles installations. Milieu récepteur : Rhône.

Travaux prévus : remplacement des prétraitements et de la filière boues, extension du traitement biologique ainsi que divers travaux de sécurisation et contrôle du fonctionnement de l'installation.

**Réseau de collecte et de transport**

Commune de Chozeau : Pose d'une canalisation de transport des effluents de la commune de Chozeau durant l'année 2018-2019 pour assurer le traitement à la mise en service de l'extension de la station d'épuration en 2019.

Ensemble du réseau de collecte et de transport du système d'assainissement : Travaux d'amélioration de la collecte (élimination des eaux claires) sur 10 ans.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

**Station d'épuration**

Traitement par temps sec et temps de pluie d'une charge polluante de 20 000 EH (horizon 2050) .

Milieu de rejet identique à celui actuellement : le Rhône.

**Réseaux de collecte et de transport**

Transport et traitement, par la nouvelle station d'épuration du Girondan, des effluents de la commune de Chozeau dont le traitement est actuellement non conforme.

Collecte et traitement en conformité avec la réglementation avec objectifs de réduction des eaux claires et de la protection des milieux naturels

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier unique au titre seulement d'une autorisation loi sur l'eau : système d'assainissement collectant et traitant une charge polluante de plus de 600 Kg/j de DBO5.

Pas de défrichement, pas de destruction d'espèces protégées, pas d'impact sur réserve naturelle ou site classé

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité future de la station d'épuration	20 000 EH (+ 10'000 EH) par rapport à la capacité actuelle
Emprise (clôture) de la station d'épuration	9 830 m <sup>2</sup> (actuellement 6130 m <sup>2</sup> )
Pose d'une canalisation de transfert des eaux usées de la commune de Chozeau	3 330 ml

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Station d'épuration du Girondan  
Chemin du Peillard  
38 460 Saint Romain de Jalionas  
(code insee : 38451)

**Parcelles :**

Station d'épuration actuelle +  
extension : AC187, AC276, AC278 et  
AC280.

Ces 4 parcelles sont la propriété du  
Syndicat Mixte du Girondan.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 5 ° 13 ' 14 " 44 Lat. 4 5 ° 46 ' 03 " 84

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

[Empty text box for project details]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Système de collecte et de transport des effluents Rejet d'un déversoir d'orages en zone ZNIEFF I (id_mnhn : 820030370, Marais du Grand Plan et Le Perrier) Rejet d'un trop-plein de sécurité de poste en zone ZNIEFF I (id_mnhn : 820032073, Pelouses sèches du Mont de Rive)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux d'élimination des eaux parasites dans les réseaux peuvent limiter les effets de drainage sans que l'on puisse en quantifier les bénéfices sur les milieux humides.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PSS (cod_nat_pp : 01DDT20060020), commune de Jalionas. Inondation Rhône. Date d'approbation : 16/08/1972. Toutefois, le site de la station d'épuration et son extension se situent hors zone inondable du Rhône pour la crue de référence (Q100 ans)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun rejet d'ouvrages dans les périmètres de captage mais traversée de périmètres par les réseaux de collecte et de transport. Captage AEP concerné : Reluisant
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le site Natura 2000 (FR8201727, L'Isle Crémieu) : rejet du DO du Jonchay (commune de Saint Romain de Jalionas) et rejet du trop plein de sécurité du poste de la Perrière (commune de Dizimieu) En bordure du site Natura 2000 (FR8201727, L'Isle Crémieu) : projet de canalisation de transport des effluents de la commune de Chozeau.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrains sont la propriété du syndicat mixte du Girondan. Actuellement, pacage de chevaux pour l'entretien.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de la station d'épuration actuelle et future se situe hors champ d'expansion de la crue de référence (Q100 ans)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Station d'épuration : risques sanitaires (risque bactériologie, nuisances olfactives et sonores) pour le personnel. Risques très réduit pour la population (première habitation à 250 m)
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic routier pour apports de produits nécessaires au fonctionnement de la station d'épuration (polymères et chaux pour les boues) et évacuation des déchets et boues d'épuration. Evaluation : 60 camions par an à l'horizon 2050, à la pleine capacité de la station d'épuration.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Station d'épuration. Des mesures seront prises pour protéger le personnel de la station d'épuration (respect de la réglementation du travail). Les habitations les plus proches de la station d'épuration se situent à 250 m. Les bruits ne sont pas perceptibles au droit de ces habitations.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Station d'épuration. Mis en place de système de ventilation (protection du personnel) mais pas de désodorisation. Les habitations les plus proches de la station d'épuration se situent à 250 m.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage de la station d'épuration mais qui ne fonctionnent pas en période nocturne.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le Rhône : Rejet des eaux traitées de station d'épuration et de son déversoir. Rejet du by-pass du poste de pompage de Port Dans le Ru de Vaud (affluent) du Girondan : Rejets des déversoirs d'orages du Jonchay et de Crémieu. Rejet du trop plein de sécurité du poste de pompage de la Perrière (commune de Dizimieu)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets des prétraitements et des boues de la station d'épuration</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Intégration des mesures d'évitement dans la conception du projet

Rejets au milieu naturels

Travaux sur la station ainsi que sur le réseau de collecte et de transport permettant de garantir un niveau et des fréquences des rejets compatibles avec le respect du Bon Etat des masses eaux (Rhône ainsi que du Girondan).

Station d'épuration

Rejet au Rhône permettant d'assurer une réduction des impacts par la capacité de dilution du fleuve.

Continuité de service durant les travaux sur la station d'épuration. Dégrillage et décantation sommaire pendant 7 jours de rejet dégradé

Mesures de sécurisation et de contrôle du fonctionnement des installations.

Travaux d'aménagements des locaux et système de ventilation pour éviter les nuisances olfactives sur le personnel

Réseaux de collecte et de transport :

Réduction des eaux claires parasites et des eaux pluviales pour garantir le traitement pas temps de pluie en situation future.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Station d'épuration :

Les impacts de l'extension de la station d'épuration seront maîtrisés : pas d'espaces naturels sensibles qui seront impactés, pas de zone humide et site hors zone inondable pour la crue de référence Q100 ans.

Arrêt de traitement durant 7 jours lors du raccordement des nouvelles installations avec en maintien d'un dégrillage et d'une décantation sommaire par le bassin d'orages. Rejet sans impact mesurable sur la qualité physico-chimique à l'échelle du Rhône.

Rejets (déversoirs) du système d'assainissement :

Fréquence de rejets faibles et mesures sur le Ru de Vaud indiquant l'absence d'impact (respect du Bon Etat de la masse d'eau)

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Ensemble des documents nécessaires (annexes obligatoires et autres documents cartographique) à la description du projet présenté dans un document joint.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Crémieu

le, 22 mars 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



